

Agnès Verdier-Molinié

Les Fonctionnaires contre l'Etat

Le Grand Sabotage

Introduction

Jusque dans les années 60 les fonctionnaires étaient les descendants de Colbert et Vauban. Cette vision quelque peu idyllique s'est considérablement altérée depuis le triomphe de l'Enarchie à partir des années 70. Grâce à cette Enarchie et à un statut arraché aux Gaullistes par les communistes dans l'immédiate après-guerre que la Fonction Publique a en partie cessé d'être au service du public pour se mettre au service d'elle-même. Il serait absurde de dire que tous les fonctionnaires travaillent à la ruine de notre pays. Mais globalement, leur lobby est devenu tellement puissant qu'il se retourne contre notre intérêt collectif, contre notre Etat.

Ceux qui pratiquent ***l'absentéisme à outrance*** font perdre de l'argent à leurs concitoyens.

Ceux qui ***défendent leur statut et leurs taux de cotisation privilégiés font financer leur retraite par les autres et font peser le coût du chômage sur les seules épaules des entreprises et des salariés du privé.***

Ceux qui ***monopolisent***, avec l'appui du statut, ***les postes politiques*** concurrencent de façon déloyale les salariés du privé. De même pour ceux qui font des ***allers retours entre banques et inspection des Finances.***

Les ***misés à disposition pour les syndicats*** représentent pour la société un coût de plus ***d'un milliard d'euros.***

En fait la France se singularise de plus en plus par ses sureffectifs publics non résorbés, son immobilisme et son absence de compétitivité, quand l'Allemagne et le Royaume Uni mènent des politiques très ambitieuses de coupes dans leurs dépenses structurelles et de dynamisation de leurs entreprises.

La France est le seul pays du monde occidental à avoir, en juillet 2010, au cœur de la crise, augmenté les salaires des fonctionnaires pour un peu plus d'un milliard d'euros.

Depuis 20 ans, le grand lobby public, doté de ***ses 7 millions de travailleurs, fonctionnaires et assimilés***, a réussi à ***saboter les réformes, accumuler de nouveaux acquis sociaux et noyauter les postes stratégiques, de l'Assemblée aux cabinets ministériels grâce au statut à vie de la Fonction Publique.***

1. Le sabotage de l'intérêt général

La majorité des agents du service public ont choisi de mettre au service de leur intérêt, qu'il s'agit de préserver à tout prix, leur force d'inertie, leur réactivité et leur inventivité. Pour cela **ils utilisent le refus d'obtempérer, les grèves, les coups de force, les actions de blocage.** Peu importe que leurs grèves incessantes et souvent injustifiées fassent perdre à leur « entreprise » plusieurs millions d'euros par jour. Les contribuables paieront la facture.

Au dessus des lois ?

En premier lieu on trouve les **actes de malveillance : les coupures sauvages de gaz et d'électricité qui cachent souvent une grève ratée.**

En **2004 c'est la gare Saint Lazare qui se trouve privée d'énergie, pénalisant ainsi les centaines de milliers de voyageurs qui doivent y passer chaque jour.** La cause de cette coupure ? le changement de statut d'EDF et GDF. **En 2009 certains grévistes d'EDF bloquent 7 centrales nucléaires.ils s'insurgent contre la concurrence de la main d'œuvre contractuelle.**

Dérives

Ces actions entrent dans un cadre de parfaite illégalité. Si l'on écoute la direction d'EDF, des plaintes sont systématiquement déposées et des procédures disciplinaires engagées à l'encontre des auteurs de ces actes. Mais il semblerait que le dépôt de plaintes tiennent plutôt de la menace. Conséquence **les fauteurs de troubles se sentent largement impunis et libres de continuer.** Quand l'impunité devient une routine, toute tentative de sanction passe pour une mesure de rétorsion.

A la SNCF on pratique la maltraitance des « usagers » qu'on s'obstine à ne pas appeler « clients » pour éviter d'avoir à leur rendre des comptes. En tête de ces **armes l'absentéisme.** Le **31 décembre 2008**, un « service partiellement allégé » est mis en place **sur la ligne H de la banlieue nord parisienne** « compte tenu du nombre élevé d'agents s'étant déclaré souffrant » maladie ou grève sauvage ? **plus de la moitié des salariés de la SNCF se seraient mis en grève pour pouvoir rester chez eux pendant les fêtes.** Les agents de la SNCF ont utilisé le privilège de se déclarer malade pendant 3 jours sans délai de carence, sans perte de revenus ni obligation de produire un quelconque certificat médical, et surtout sans aucun contrôle de l'assurance maladie.

Parfois c'est l'outil de travail qui est saboté, désorganisant ainsi toute une partie du réseau. Les perturbations ont été sévères **à l'automne 2008 dans les transports régionaux (TER), notamment en Ile de France, en Languedoc-Roussillon et en région PACA : 20 000 voyageurs laissés sur les quais sur la seule ligne du TGV Nord, 160 trains gravement retardés...** La cause de ce chaos ? **des fers à béton habilement placés sur les caténaires.** Or il s'agit de lignes à haute tension 25 000 volts. Il s'agit de toute évidence d'un travail de professionnel. Il ne s'agit pas d'un acte isolé : dans la même matinée 4 actes de malveillance de même type sur les lignes à grande vitesse des réseaux Nord, Est et Ouest.

La même stratégie est appliquée au **Port autonome de Marseille**, un établissement public où la CGT trône sans rivale depuis 1948 – Au point que beaucoup de bateaux étrangers l'évitent

désormais, pour accoster dans les ports de Savone, de Gênes ou d'Anvers. Le coût de la manutention à Marseille est un tiers plus élevé que celui de ses concurrents européens. **En 2010, le coût de 3 mois de grève a été estimé à 50 millions d'euros. Les 3000 entreprises clouées au sol, employant 41 000 salariés pris en otages par ... 36 grutiers marseillais**, quasiment tous affiliés à la CGT.

Nuisances à bas bruit.

On peut estimer que le refus d'obéir des enseignants pénalise aussi sûrement les élèves que les 36 grutiers les entreprises de Marseille. En novembre 2008, dans une lettre ouverte à son inspecteur de l'Education Nationale un **enseignant considère les nouveaux programmes comme totalement illégitimes et décide de ne pas les appliquer** et de continuer à travailler dans l'esprit des programmes de 2002. Plus loin **il fait part de son intention de ne pas se déclarer gréviste à son administration afin d'empêcher la mise en place d'un service minimum.**

Du service minimum à effet maximum

En **2009, la réforme des Universités** – qui remet en cause le statut éminemment favorable des enseignants chercheurs déchaîne leur colère. Les universités sont bloquées pendant plusieurs semaines. Qu'on en juge : ils **ont une charge d'enseignement de 128 heures de cours, équivalent à 192 heures de travaux dirigés ou 288 heures de travaux pratiques ... par an.** C'est là leur seule obligation, ils sont ensuite libres de consacrer le reste de leur temps à la recherche et aux tâches dites administratives. Ils ont donc **manifesté pendant des mois** pour éviter de perdre une parcelle de leur statut et d'être évalués « de façon arbitraire » par les présidents d'université. Résultat : **ils ont eu gain de cause.** Cerise sur le gâteau: **leur carrière a été raccourcie et leurs rémunérations ont augmenté. De 240 à 510 euros de plus pour le salaire mensuel des jeunes maîtres de conférences.**

Dans les transports le service minimum a été institué en 2007 par la loi pour assurer une certaine continuité du service public. Les syndicats de la SNCF détournèrent le texte par la **grève de 59 minutes.** En effet un arrêt de travail inférieur à une heure ne fait perdre au gréviste que 1/160^e de sa rémunération. Au-delà il doit renoncer à 1/60 de son salaire annuel. Le conseil constitutionnel et la cour de cassation ont de plus donné raison aux syndicats, légalisant de fait les grèves tournantes et la désorganisation des prévisions de l'employeur.

Nouvelle arme fatale ?

En janvier 2009 la SNCF assiste, impuissante, à une épidémie de droits de retraits exercés par les cheminots.

Le premier épisode obligea la direction à fermer pendant une journée entière la gare Saint Lazare.

L'exercice du droit de retrait, détourné de sa vocation, devient l'équivalent d'une grève avec des avantages considérables pour les salariés : pas de préavis, aucune obligation de service minimum, aucune retenue sur salaire. depuis des années les autorités ont laissé faire sans réagir. Est ce une reconnaissance de l'impuissance de l'Etat devant le droit de paralysie que se sont, de fait, octroyé les syndicats ?

2. Au service de tout... sauf du Public !

En France le service public n'est pas un mode de gestion. C'est avant tout une philosophie politique. Il n'est dit nulle part, ni dans la constitution ni dans la loi qu'il est nécessairement exercé par une entreprise disposant d'un monopole et d'un personnel qui ne relève pas du salariat privé. Petit à petit, le service public, encadré par une entreprise publique et assuré par des agents publics inamovibles est devenu une tradition française intouchable. C'est de Bruxelles que viendra la fin du monopole à la française et en conséquence la fin programmée de la propriété de l'Etat sur les services publics. Les postes allemandes et néerlandaises ont déjà changé de statut. La poste néerlandaise est passée d'un déficit chronique à des bénéfices remarquables sans qu'aucune grève postale n'ait lieu depuis 1985.

Dans le **rapport de la Cour des Comptes** « sur la satisfaction des usagers » il est dit que « **l'administration travaille pour ses usagers** mais qu'elle « opère aussi dans l'intérêt de la société toute entière avec les ressources de l'argent public. Dès lors, **elle est amenée à refuser une partie des demandes qui lui sont adressées, voire à exercer la contrainte et la répression.** »

Les services publics ont naturellement tendance à privilégier leurs intérêts et leur bien-être à celui de leurs administrés.

Frustrations

La France est l'un des pays d'Europe qui emploie le plus d'agents publics, alors que les instituts de sondages sont unanimes pour évoquer l'insatisfaction chronique des citoyens dès lors qu'ils jugent leur administration. Selon l'institut Paul Delouvrier, 53% des usagers ont le sentiment que les services de l'Etat ont plutôt mal évolué au cours des dernières années. Selon le même institut, son baromètre de 2009 indique une baisse des bonnes opinions : -8% pour la police et la gendarmerie, -2% pour l'Education nationale qui passe de 47% à 45%. Les agences de retour à l'emploi culminent à 33% de bonnes opinions de la part des usagers.

Malgré 55% du PIB consacré tous les ans à nos dépenses publiques, seulement 36% des Français sont satisfaits de l'action de leurs services publics. Les britanniques qui consacrent seulement 45% de leur PIB aux dépenses publiques, récoltent 48% de citoyens satisfaits.

Chasse aux indices

L'administration française demande le moins possible leur avis aux usagers, car elle le juge non pertinent, voire totalement inutile. Les fonctionnaires se jugent infiniment plus compétents pour évaluer leurs prestations. Les réticences se matérialisent par un manque de transparence. Des indices chiffrés capables de suivre l'évolution de la qualité du service publics ont bien été mis en place, mais ils sont savamment cachés par les services concernés. Le service public est vent debout face aux indicateurs de performance. La Lolf (loi organique relative aux lois de finances) devait présenter de façon plus efficace les différents postes du budget. Mais dès 2008, selon l'OCDE, la mise en œuvre de la LOLF exigerait une nouvelle loi sur la fonction publique, une révision du système de comptabilité publique et un processus d'examen continu de la LOLF.

L'autoévaluation, ou l'art de se contempler le nombril

L'administration travaille en vase clos pour évaluer ses performances. Elle utilise pour cela le référentiel « Marianne » mis en oeuvre en 2008 et qui résulte d'une autoévaluation annuelle.

En 2006, selon un communiqué du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie 66% des services inspectés respectaient de façon satisfaisante leurs engagements, 80% obtenaient des résultats très satisfaisants sur l'accès aux services, 60% obtenaient des résultats très satisfaisants sur le traitement des réclamations. De plus, la complexité de la loi LOLF qui comprend 1178 critères d'évaluation en 2009 noie dans la masse toute tentative sérieuse d'analyser l'efficacité des différentes administrations.

Le pire foyer de résistance campe au cœur de l'ENA qui semble avoir développé une certaine allergie à la performance. par exemple le contrat d'objectifs et de moyens de l'ENA, pourtant initié en 2001 par la loi LOLF, reste toujours en attente de signature 10 ans plus tard. En 2008, le coût par élève « diplômé de L'ENA », pour le budget de l'Etat, est d'environ 127 000 €.

3. La grève en toute impunité

En septembre 2010, la RATP et la SNCF sont entête du cortège des syndicats qui manifestent contre la réforme des retraites.

Pourtant ils ne devront pas travailler jusqu'à 62 ans. En effet ils prennent leur retraite dès 50 ou 55 ans. La réforme les force à prendre leur retraite à 52 ou 57 ans.

Un concept original

Les salariés du public travaillent 7 ans de moins que leurs homologues du privé. D'où la grève par procuration. Les salariés du secteur privé, les plus impactés par la réforme des retraites, sont restés au travail, pendant que la grève était du fait de travailleurs protégés, ou d'étudiants moins concernés par la loi. Nos voisins européens ont déjà réglé la question, en adoptant un système qui les oblige à travailler jusqu'à 67 ans.

Le laxisme, autre exception française

En France depuis la constitution du 27 octobre 1946, le droit de grève des agents publics est très permissif et admet les grèves de nature professionnelle, mais aussi politique.

Au Danemark, les fonctionnaires n'ont aucun droit de grève. La Grande Bretagne n'admet pas les grèves dites « politiques ». L'Espagne considère illégales les grèves pour des motifs autres que l'intérêt des travailleurs. En Allemagne le droit de grève est particulièrement encadré. D'abord, il est toujours interdit aux fonctionnaires. Il n'y a pas eu plus de 3 jours de grève en moyenne en Allemagne, entre 2001 et 2006 contre 30 fois plus en France.

La France est championne européenne de la grève, qui enregistre le plus grand nombre de journées chômées par an. Son taux de syndicalisation, sous la barre des 7%, est le plus faible de tous les pays développés. En Suède le taux de syndicalisation est 91%, de 80% au Danemark et de 32% en Grande Bretagne.

Enfin en tête d'un classement

Dans le palmarès du nombre de journées de grèves la France se classe en tête avec 1800 000 journées « non travaillées » par an. Presque à égalité avec l'Espagne, mais loin devant l'Italie (1 million), le Royaume Uni (525 000) ou le Portugal (41480). **En 1982, le nombre de jours de grèves des fonctionnaires représentaient 5% du total des grèves, il est aujourd'hui de 62%.**

Un incident regrettable

Au printemps 1963, le Roi du Maroc en visite officielle en France est bloqué plusieurs heures à Orly par une grève des transports. De Gaulle va imposer la loi du 31 juillet 1963 qui précise le cadre de l'exercice du droit de grève pour les personnels civils de l'Etat, des départements et des communes, mais aussi pour ceux des entreprises, organismes et établissements publics ou privés chargés de la gestion d'un service public. Toute grève devra être annoncée et précédée d'un préavis d'une ou plusieurs organisations syndicales représentatives « sur le plan national ». Ce préavis devra parvenir à l'autorité concernée 5 jours avant la cessation du travail. L'article 6 de la loi précise que « l'absence

de service faite par suite de cessation concertée du travail entraîne une réduction proportionnelle du traitement ou salaire et de ses compléments ».

Finalement ce sont les communistes, entrés au gouvernement en 1981, qui auront raison de cet article. Anicet Le Pors va découper, voire ciseler la loi de 1963, de façon à compliquer tellement le système des retenues pour grève sur salaire qu'il en devient inapplicable. Sous le feu des critiques la loi sera abrogée en 1987.

C'est finalement la règle du « trentième indivisible », selon laquelle toute grève donne au moins lieu à une retenue de salaire d'une journée entière, qui est adoptée. Mais cette règle n'est applicable ni dans la fonction publique territoriale ni dans la fonction publique hospitalière.

Plusieurs solutions épargnent aux grévistes une ponction immédiate et forcément lourde sur leurs salaires :

- Ils peuvent choisir d'étaler ce manque à gagner sur plusieurs mois.
- Ils ont la possibilité d'échanger des jours chômés contre des congés payés.
- Ils ont eu l'idée révolutionnaire de la mise en place d'un système d'heures supplémentaires plus ou moins fictives.
- Si la grève se prolonge, les syndicats ajoutent le paiement des jours de grève à la liste des revendications qui motivent la cessation du travail. Depuis 2003, les gouvernements successifs ont martelé : « les jours de grève ne seront plus payés ». mais la pratique persiste ça et là, voir la récente grève à la régie des transports de Grenoble.

4. Privilégiés dans la crise

Plus on annonce la réduction du nombre de fonctionnaires, plus les réformes augmentent les avantages dont ils bénéficient.

Tout commence en 1946

En octobre 1946, sous la présidence du conseil de Georges Bidault, la première mouture du statut des fonctionnaires fut adoptée. Le projet de statut des fonctionnaires de l'Etat fut élaboré au cabinet de Maurice Thorez par la faction communiste de la CGT réunifiée.

Le statut de 1946 et ses modifications ultérieures consacrent les principes suivants :

- Un emploi garanti à vie
- Des rémunérations garanties à l'ancienneté
- Un régime spécial de retraite
- L'interdiction de travailler dans le privé
- Un régime spécial d'arrêt maladie
- Neutralité politique

Ce statut a été étendu aux collectivités locales et aux hôpitaux, faisant passer le nombre de fonctionnaires locaux sous statut de 2.1 millions à quelques 5 millions dans les années 1980.

Ce qui fait qu'un français sur quatre vit selon les principes du statut général de la fonction publique.

2000 : les 35 heures

Le projet initial de Martine Aubry sur les 35 heures prévoyait d'exclure les agents publics de la réforme de la durée du temps de travail. En effet si, dans le secteur marchand, il n'y avait pas eu de créations nettes d'emploi depuis 15 ans, le secteur public avait dans le même temps augmenté ses effectifs de 20%.

Diminuer le temps de travail dans la fonction publique n'est pas tenable :

Les gains de productivité ne génèrent pas de recettes supplémentaires dans le secteur public.

Conserver le même service avec une durée de travail inférieure des agents demandait forcément, à terme, une augmentation des impôts.

Au lieu de diminuer le nombre d'heures travaillées, les agents ont ouvert un compte épargne pour cumuler des jours de congés en plus.

Le projet de budget 2008 chiffrait pour la seule fonction publique à 250 millions d'euros le coût de l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires.

Dans l'Education Nationale, les agrégés qui font entre 12 et 15 heures de cours en moyenne par semaine, demandent à bénéficier du taux heures supplémentaires et de défiscalisation pour leurs heures supplémentaires.

Dans les hôpitaux la réforme est inapplicable.

Le droit au chômage... sans cotiser.

La loi Mobilité dans la Fonction publique, en 2009, fixe par décret les modalités de licenciement des fonctionnaires ayant refusé successivement 6 postes. Le décret précise que, pendant cette période de disponibilité, l'agent de l'Etat peut être réintégré mais que, s'il refuse à nouveau 3 postes, il peut être licencié après avis de la commission administrative paritaire ou s'il a droit à pension, admis à la retraite.

Donc, même s'il refuse 6 postes, le fonctionnaire ne sera pas considéré comme ayant abandonné son poste et touchera le chômage sans toutefois avoir payé toutes les cotisations à l'assurance chômage qui, normalement vont de pair avec ce droit.

L'intouchable pouvoir d'achat

Contrairement aux salariés du privé, la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) permet aux agents publics d'avoir une réévaluation automatique à la hausse de leur rémunération . en 2008, 130 000 fonctionnaires en ont bénéficié pour un coût de 100 millions pour l'Etat, 25 millions pour les collectivités locales et 23 millions pour les hôpitaux publics.

L'intéressement ... au déficit ?

En 2010 le ministère de la Fonction Publique a donné un intéressement aux fonctionnaires. Il sera de 300€ pour 25% des fonctionnaires. Au départ, les syndicats se sont opposés à ce dispositif au motif qu'il excluait les fonctionnaires qui auraient été absents trop souvent.

Dans le rapport du député Michel Diefenbacher, 54% des fonctionnaires sont favorables à la mise en place d' « un intéressement pécuniaire subordonné à l'atteinte des résultats de leur administration, mais 76% estiment « qu'il ne doit pas exister de lien entre intéressement pécuniaire et réduction du nombre de fonctionnaires.

5. Ils vivent au dessus de nos moyens

Entre 1997 et 2007, la rémunération du personnel titulaire en place 2 ans de suite dans la fonction publique a augmenté de 47,2% soit 4% par an, alors que celle du privé a augmenté moitié moins vite, n'enregistrant que 23.3% d'accroissement, soit 2.1 par an.

Un salaire moyen public supérieur au privé

Même en intégrant dans le calcul des salaires du secteur privé les chefs d'entreprise salariés et les salariés d'entreprises publiques, type SNCF, EDF, etc ., on retrouve toujours un net avantage pour le public, avec une moyenne de 2085€ net par mois, contre 2069€ net par mois dans le privé.

La France a des fonctionnaires plus nombreux mais aussi bien payés que leurs homologues moins nombreux des pays comparables à la France :

Le salaire moyen brut d'un fonctionnaire anglais est de 2285€ brut par mois, contre 2500€ brut en France.

Le salaire de base d'un fonctionnaire allemand moyen d'une quarantaine d'années serait compris entre 2750€ et 3050€ brut par mois. Il faut comparer avec des fonctionnaires ayant 15 ans d'expérience qui doivent toucher plus de 3000€ brut par mois.

Et les cadres ?

Selon les chiffres de l'INSEE, les cadres de la fonction publique d'Etat, hors enseignants percevaient en moyenne 42 216€ net par an en 2006. D'après l'INSEE, la même année 2006 les cadres du secteur privé et les entrepreneurs salariés recevaient 42 600€ net par an. Il ne faut pas oublier que la cotisation retraite patronale versée par l'Etat se monte à 55% du salaire contre 15% dans le privé. De plus les cadres du privé travaillent 48h par semaine contre 36h en moyenne pour les salariés à temps complet de la fonction publique.

Une situation enviable

Au Royaume Uni, le premier ministre a publié la liste des noms et les rémunérations des 172 fonctionnaires payés plus de 150 000€ par an, ainsi que les rémunérations de l'ensemble du Cabinet Office et de ses conseillers à partir de 58 200€ par an.

Le gouvernement espagnol s'est engagé dans la voie de la transparence, promettant de réduire les rémunérations des membres du gouvernement de 15%.

Si en France on évoque sans cesse le salaire, les primes, les retraites chapeaux et les parachutes dorés des patrons du CAC 40, ou les commissions des traders on en vient à oublier le public.

Si un inspecteur des finances débute à 3700€ par mois, avec l'ancienneté et les primes qui doublent son traitement, il dépasse largement les 100 000€ brut par an quand il est inspecteur général.

A peine 33% des inspecteurs des finances en exercice travaillent réellement à l'inspection. En effet sur un corps de 260 membres, seuls 85 sont en « activité » à l'Inspection Générale des Finances.

Les directeurs de cabinets des ministres ont une rémunération annuelle brute d'au moins 132 000€.

En 2008, les 24 fonctionnaires les mieux payés de l'Assemblée nationale touchaient une rémunération annuelle brute de 213 000€ et l'ensemble des fonctionnaires de l'Assemblée bénéficiaient de rémunérations de 75% à 150% supérieures à celles de leurs collègues de la fonction publique d'Etat.

En 2008, la mairie de Paris a versé une prime départementale allant jusqu'à 40 000€ à plus de 7100 agents. De plus le coût salarial des 20 directeurs généraux les mieux rémunérés auraient atteint selon la Cour des Comptes 248 000€.

Des places en or massif

Les autorités administratives indépendantes pourraient détenir la palme des meilleurs salaires :

L'autorité de la concurrence du secteur ferroviaire (ARAF) devrait avoir un patron rémunéré 150 000€ par an

L'Agence ADOPI sera dirigée par un secrétaire général rémunéré 180 000€ brut maximum par an.

Le Président de l'Autorité des Marchés (AMF) percevait 300 000€ par an il vient de demander qu'il soit baissé de 30%.

Le directeur de la HALDE perçoit 132 000€ par an.

Le président de L'ARCEP a fait réajuster sa rémunération pour la porter à 182 826€ par an.

Le délégué général du Défenseur des enfants touche 131 000€ par an en 2009.

Le président de la Commission de régulation de l'énergie émarge à 194 702€ par an, le Médiateur de la République à 139 842€.

Les personnalités qui les occupent les cumulent le plus souvent avec d'autres revenus d'origine publique (retraite de parlementaire, du Conseil d'Etat...).

Selon une étude de 2003 de l'Inspection Générale des Finances les logements de fonction concerneraient 137 527 bénéficiaires dont 127 411 à titre totalement gracieux. Ces avantages en nature qui représentent 45,5 millions d'euros sont non imposables.

Des retraites prospères

La retraite est calculée sur les 6 derniers mois . dans le public la réversion au conjoint survivant est automatique.

D'après le 7^e rapport du Conseil d'orientation des retraites les retraités des régimes spéciaux touchent en moyenne 1689€ contre 1065€ pour ceux du secteur privé.

6. les nouvelles charges héréditaires

Les concours de la fonction publique sont des machines à sélectionner les candidats sans objectif précis en termes de poste à pourvoir, plutôt que des actes de recrutement visant à satisfaire à un

emploi clairement défini. Il n'y a pas de site internet regroupant, pour informer tous les citoyens, la liste des concours de la fonction publique. Résultat : les enfants de fonctionnaires sont en surnombre dans la fonction publique.

En 2008 les enfants de fonctionnaires représentent 26,2% des agents de la fonction publique et 32,5% des cadres et ne représentent que 17.8% des personnes ayant un emploi entre 18 et 65 ans.

Dans une étude sur la promotion Léopold-Senghor, si les enfants d'énarques constituent à peu près 0.01% d'une classe d'âge, ils représentent 4.4% du total des élèves de la promotion, et occupent 27.7% des postes offerts dans les grands corps. Au final 83% d'entre eux sont sortis dans la « botte », contre 10.6% de leurs camarades.

Discrimination à l'embauche : 6% des agents du secteur public ont un ou deux parents immigrés alors que leur part dans l'ensemble de la population active est de 7%.

Problème des agents surdiplômés : par exemple l'embauche de bac+4 ou bac+5 pour satisfaire 12% des postes de catégorie C.

La performance de la fonction publique française est pénalisée par le recrutement de trop de fonctionnaires inadaptés à leur poste.

Dans le secteur hospitalier public comme dans la fonction publique de l'Etat, 45% des salariés estiment qu'ils manquent de compétences pour faire leur travail.

A chaque administration son moule

Le ministère du Budget dispose de 9 écoles, le ministère des Finances de 6 écoles et le ministère de l'Agriculture de 8 écoles.

D'autres organismes sont rattachés à ces ministères :

L'IGPDE, institut de la gestion publique et du développement public.

L'ENFIP, école nationale des finances publiques résultat de la fusion des écoles du Trésor et des Impôts.

L'école nationale de la Magistrature

L'ENS, école normale supérieure

L'EHESP, école des hautes études de santé publique.

Le moule suprême

L'ENA

Depuis 60 ans l'ENA a formé 5600 hauts fonctionnaires français et 2500 étrangers. Le coût total de la scolarité par élève s'élève à 56 302€, soit 25 000€ par an. A titre de comparaison, le coût moyen annuel d'un étudiant dans l'enseignement supérieur est estimé à 9 280€.

7. l'invasion des prédateurs de poste

La passion de la politique

51.3% des députés sortants en 2007 étaient fonctionnaires ou payés sur fonds publics, alors que cette catégorie ne représente que 20% de la population active française.

Dans la législature 2002-2007, les fonctionnaires ou assimilés représentaient 72% des élus du PS, 67% de ceux de l'UDF, 59% des élus du PC, et 42% de l'UMP.

Les salariés et les chefs d'entreprises du secteur privé représentent 70% de la population active occupée mais ils ne représentent que 25% des parlementaires (20% au Sénat et 30% à l'Assemblée). Le détachement de la fonction publique est accordé de plein droit.

Les cabinets ministériels pris d'assaut

Près de 70% des conseillers ministériels sont issus du secteur public, 87% à l'Elysée, 85% à Matignon, 83% aux Finances. Les diplômés de l'ENA sont 50% à l'Elysée, plus de 40% à Bercy et 20% en moyenne dans les autres ministères. En effet les fonctionnaires ne coûtent rien ou presque aux cabinets des ministères, car le cabinet paie seulement leur « prime de cabinet » et non pas leur salaire de la fonction publique qui continue à leur être versée par leur corps d'origine.

Malgré la demande de limiter le nombre de collaborateurs de cabinets à au maximum 20 personnes, le premier ministre est passé de 64 personnes en juillet 2008 à 60 en 2009. Si on ajoute les fonctions support par exemple 406 personnes pour le premier ministre en août 2009, 223 personnes chez Borloo, 81 chez Christine Lagarde, on arrive à un effectif global des cabinets de 3277 personnes en 2009 contre 2863 en 2007.

En 1990 on compte 720 énarques dans les entreprises françaises, le conseil d'Etat ne compte dans ses bureaux du Palais Royal que 30 membres sur 200 en activité. Les autres sont « détachés ».

8. des syndicats sans adhérents

Les syndicats ont de moins en moins d'adhérents (7.5% des salariés dans le privé et 19% dans le public).

15 millions de salariés comptent moins que 5.3 millions de salariés du public. En 2005, sur 1 884 000 syndiqués, on comptait 1 050 000 fonctionnaires.

L'Etat et les collectivités locales versent 250€ par fonctionnaire syndiqué. Ce qui extrapolé à l'échelle nationale pour 5.2 millions d'agents coûterait de 700 millions à 1.3 milliard d'euros par an. De plus les subventions aux organisations syndicales représentatives de fonctionnaires de l'Etat se montaient en 2005 à 2.1 milliards d'euros.

Dans l'ensemble des syndicats les fonctionnaires dominent. D'où la difficulté, voir l'impossibilité du changement.

9. aux abonnés absents

En 2009 le baromètre de l'absentéisme situait le taux d'absentéisme en France à 5% contre 10% dans la fonction publique. Or, les conditions de travail sont généralement meilleures, l'esprit de service public est censé constituer une forte motivation. Enfin avec 16 semaines de vacances par an, la probabilité de tomber malade pendant son temps de travail se trouve diminuée.

L'absentéisme est favorisé par un système de congés maladie très généreux.

Les contrôleurs de la CNAM sont eux même avec 15.7 jours par agent particulièrement absentéistes. Les salariés de la CNAM affichent un absentéisme global de 8%.

Les 283 000 enseignants du primaire auraient cumulé 3 millions de jours d'absence en 2007-2008 soit 10 jours par enseignant (hors vacances scolaires...) en moyenne.

Et dans les collectivités territoriales ...

Les agents titulaires sont en moyenne absents 24.6 jours par an, dont 21 jours pour raisons de santé. Les agents non titulaires sont, en moyenne, absents 11.7 jours par an, dont 9 pour raisons de santé.

Le coût de cet absentéisme est élevé (entre 1171€ et 1798€ par agent).

Mauvaise santé à l'hôpital

Dans la fonction publique hospitalière, en moyenne un agent non médical est absent 22.25 jours par en sus des jours de congés habituels. Pour le personnel soignant cette moyenne est supérieure à 24 jours.

La faute aux 35 heures ?

En premier lieu, les RTT seraient souvent prolongées par des jours d'absence supplémentaires pris en congés de maladie. (Selon l'UIMM 54% des absences surviennent le lundi, et 32% le vendredi).

Une autre raison serait le stress engendré par l'obligation de faire en 35 heures ce qui en nécessitait 39 auparavant.

10. un Etat obèse

Avec 8 fonctionnaires pour 100 habitants contre 5 en moyenne au Royaume Uni et en Allemagne la France tient le haut du pavé. Au cours des 30 dernières années, le nombre de fonctionnaires est passé de 3.86 millions à 5.2 millions, une augmentation de 34.7% loin de refléter l'évolution démographique réelle.

Une explosion de la démographie publique

L'emploi public a augmenté 2 fois plus rapidement que l'emploi total.

En 20 ans la fonction publique territoriale a augmenté ses effectifs de 51% , alors que l'ensemble des administrations augmentait de 17%. En tête des augmentations : les régions avec +92%, les intercommunalités avec +89% et les départements avec +42%.

Toutes fonctions publiques confondues, les dépenses de personnel ont atteint, en 2007, 287 milliards d'euros, entre salaires et pensions. Le poste de fonctionnaire pour une vie coûte 3.5 millions d'euros.

Dans les collectivités, ce sont en moyenne 40 000 nouveaux postes qui sont créés chaque année depuis 2005.

Les DOM-TOM ou la suradministration

Le secteur public dans les DOM constitue environ 30% du PIB contre seulement 19.5% en métropole. A la Martinique la fonction publique absorbe 37% de la population active.

Le salaire moyen dans le public est environ 80% plus élevé que dans le privé.

Ces sursalaires coûtaient plus d'1.5 milliard d'euros en 2007 au budget de l'Etat.

En 2004, l'INSEE relevait à Pointe à Pitre (Guadeloupe) un effectif salarié dans le secteur public de 24 582 agents, quand la population de Pointe à Pitre était évaluée à 20 000 habitants.

Où sont mes fonctionnaires ?

En France, 22 000 enseignants du premier degré dans l'enseignement public ne sont pas devant les élèves.

Les « mises à disposition » permettent à certains fonctionnaires d'être payés par une administration et de travailler ailleurs. (dans une association de chasse et pêche, ou un syndicat). Dans plusieurs administrations ou entreprises sous statut, environ 0.7% à 1% du personnel était détaché dans des organisations syndicales.

Où sont les freins ?

Entre 1980 et 2009 le nombre de fonctionnaires de l'Etat a augmenté de 500 000 et le volume des dépenses de personnels (y compris pensions et opérateurs) a presque doublé, passant de 77.5 milliards à 138.7 milliards en euros constants.

En 2010, sur un total de départs à la retraite estimé à 67 954 postes temps plein, les ministères auront supprimé 33 493 postes. Depuis 2005, 107 140 postes ont été supprimés, alors que, suivant la règle du non remplacement d'un poste sur deux, ce sont 193 000 postes qui auraient dû l'être.

Sur la législature la règle du non-remplacement permettrait pour 155 000 départs non remplacés un gain brut pour l'Etat de 2.52 milliards d'euros.

11. L'allergie à la performance

La vraie fausse démocratie

Un nouvel article 24 a été introduit depuis 2007 dans la constitution qui stipule :

« Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du gouvernement. Il évalue les politiques publiques ».

Depuis a été créé à l'Assemblée nationale un Comité d'évaluation et de contrôle de la dépense publique (CEC). Son existence reste encore complètement confidentielle.

L'obsession de l'administration

Eviter les contrôles du Parlement

Nommés en début de législature, 43 députés rapporteurs spéciaux de la commission des Finances sont chargés de contrôler, tous les ans, une partie des 285 milliards d'euros du budget de l'Etat. Le pouvoir de ces rapporteurs de « contrôler sur pièce et sur place » n'est pratiquement jamais utilisé. En effet, chaque année, ce sont seulement entre 3 et 6 contrôles sur pièce et sur place qui sont effectués. La majeure partie des rapports spéciaux sont rédigés par les administrateurs de la commission des Finances et la plupart des rapporteurs découvrent leur rapport au moment de le signer. Ce qui signifie : l'administration concernée répond à un fonctionnaire qui rédige le rapport à la place du parlementaire. Quand en 2005, Francis Mer, alors Ministre de l'Economie et des Finances, avait présenté un amendement visant à ce que les rapporteurs spéciaux puissent se faire assister dans leur mission de contrôle sur place des administrations par des experts extérieurs, les administrateurs des commissions des Finances de l'Assemblée et du Sénat ont lancé la menace d'un préavis de grève en pleine discussion budgétaire.

L'usine à gaz

Dès 1998 un groupe de parlementaires réunis par Laurent Fabius avait constaté que le Parlement français ne discutait vraiment que les dépenses nouvelles, soit... 6% des crédits. Pour remédier à cet état de fait est née en 2001 la LOLF, loi organique relative aux lois de finance. Cette nouvelle

organisation, contrairement à ses objectifs déclarés, a réduit les possibilités pour les parlementaires d'agir sur le budget.

Pour l'administration, en réalité, cette loi n'était pas dévolue à la baisse de la dépense publique. Elle a été transformée en un formidable alibi pour repousser à plus tard un certain nombre de changements sur le mode : « *Vous souhaitez une réduction de la dépense publique ? la LOLF va vous l'apporter, attendez sa mise en place.* »

Par exemple l'administration a retardé au maximum la publication des indicateurs de performance. Elle a multiplié les indicateurs, noyant les plus pertinents parmi d'autres qui le sont peu. Par exemple le taux de satisfaction au lieu d'être mesuré par des organismes extérieurs est calculé à partir d'un questionnaire rempli devant l'agent par son contrôleur. De même, un indicateur de « qualité des réponses au téléphone » est établi par les agents du ministère eux-mêmes.

Quand l'administration s'autocontrôle

En 1998, Francis Mer crée les SMR, stratégies ministérielles de réformes. En 2005, François Copé lance les audits de modernisations de l'Etat. Ces audits, conduits par les corps d'inspection de l'Etat, concernent chaque ministère. Pour la plupart, ce sont les ministères qui ont choisi les sujets des audits.

Seuls 8 des 37 rapports d'audit de modernisation de l'Etat chiffreraient l'économie que produirait l'application de la réforme proposée.

Le 20 mai 2010, la conférence sur les déficits publics rappelle que, pour revenir à 3% de déficit public, il faut diminuer les dépenses publiques de la France de 50 milliards d'euros par an.

La RGPP, révision générale des politiques publiques, qui a succédé aux SMR, est mis en œuvre dans les ministères par des responsables qui sont quasiment tous des énarques, formés à ne rien changer.

La Cour des Comptes rappelle que les résultats de la RGPP se chiffrent pour l'instant entre 1 et 2 milliards d'économies au maximum pour un budget de 285 milliards d'euros.

Ressources humaines ingérables

Le système de la notation qui dure des mois et mobilise des centaines de fonctionnaires pour finir par une négociation avec les délégués du personnel, « infantilise » les agents en attribuant systématiquement des bonnes notes et les élus qui se sont mis en tête de noter réellement leur personnel s'en sont tous mordus les doigts.

Un décret publié le 30 juillet 2010 prévoit à partir de 2012 le remplacement par un entretien d'évaluation de l'avancement à l'ancienneté saupoudrée de notation sur des critères collectifs, par corps. Ce qui inquiète fortement les syndicats.

Les réfractaires

Dans l'Education nationale la plupart des enseignants et la quasi-totalité de leurs syndicats veulent conserver la méthode actuelle de non gestion des carrières des professeurs, où les notes sont toutes les mêmes, peu ou prou, pour un établissement donné.

Dans la fonction publique la gestion des personnels reste encore aujourd'hui une fonction administrative. Une fois la personne titularisée, la gestion se limite souvent à un simple suivi administratif et à l'application des règlements.

Pas de chef !

Dans les hôpitaux une loi permet de réduire autant que possible le rôle du directeur en l'encadrant de sous directeurs qu'il n'a pas choisis puisque certains sont élus par les personnels. Dans le public, il y a un émiettement du pouvoir hiérarchique par rapport au personnel soignant. Les infirmières veulent être supervisées par des infirmières et non par un service du personnel.

12. contractuels : les nouveaux intouchables

Le revers du statut

Pour ajuster en permanence le nombre d'enseignants aux besoins des écoles avec un statut aussi rigide que celui de la fonction publique, la seule solution c'est d'embaucher sous contrat des personnels précaires qui voudront bien faire le travail. Souvent à la place des titulaires. Aujourd'hui la Fonction publique française compte 1 million de contractuels.

Au 31 décembre 2007, la Fonction publique comptait 5.3 millions d'agents soit 21% de l'emploi total en France. Sur cet ensemble les fonctionnaires représentent près de 75%, les contractuels, plus de 20%, les autres agents, qui relèvent de régimes spécifiques, environ 4% du total. La proportion des non titulaires dans la fonction publique locale est actuellement de 23.5%.

En 2006, le salaire net moyen des agents non titulaires de l'Etat était de 25 326€ contre 28 597 pour les titulaires. 38% des non titulaires de l'Etat travaillent à temps partiel ou non complet alors qu'ils sont 12% parmi les titulaires.

Les contractuels de la fonction publique sont, depuis la loi du 26 juillet 2005, de 2 ordres : ceux qui bénéficient d'un CDD et ceux qui sont sous le régime du CDI de droit public. Désormais tout contractuel en CDD dans la fonction publique employé depuis plus de 6 ans doit être reconverti en CDI.

Cette situation a placé le gestionnaire des ressources humaines dans une situation inédite. En effet le recours aux CDD était habituel seul le renouvellement suffisait. Mais la tendance au recours au CDI fait apparaître la vraie difficulté de la gestion du personnel sous contrat par opposition à celle sous statut. Habitée à l'absence de négociation pour les personnels sous statut, l'administration est culturellement incapable de comprendre la notion même de contrat.

Maintenant les contractuels du ministère des affaires étrangères ou encore de Bercy sont prévenus, dès leur premier contrat d'embauche, qu'ils ne peuvent espérer travailler que pour 6 ans au maximum, sauf à présenter et réussir les concours de recrutement de la fonction publique.

Car c'est le concours qui fait la spécificité de l'emploi du fonctionnaire et lui permet de justifier de son emploi à vie.

Des agents de second ordre

Il y a d'un côté une obligation de moyens chez les fonctionnaires, et de l'autre, chez les contractuels, une obligation de résultats. Le fonctionnaire, n'ayant pas la crainte de perdre son emploi, s'attache principalement à l'application des procédures. Le contractuel, ayant l'obligation de prouver son utilité en permanence, s'attache aux résultats des missions qui lui sont confiées. Or l'administration a comme tradition le respect des procédures et non la culture du résultat.

La volonté de différencier les contractuels des autres, de ne pas « être reconnu comme personnel à part entière » alors même que les postes sont souvent semblables, est le fondement de ce mépris des fonctionnaires envers ces agents. Ce mépris peut, dans les cas extrêmes, se muer en

harcèlement profitant du fait que « [...] très souvent les tâches ne sont pas définies et par conséquent on peut toujours reprocher quelque chose à quelqu'un... ».

D'après une étude réalisée au mois de mai 2008 en Belgique, il ressort que 21% des contractuels affirment avoir été harcelés sur leur lieu de travail au cours des 12 derniers mois par rapport à 14% des personnels statutaires et 12% des travailleurs du secteur privé. En outre 15% des travailleurs contractuels estiment avoir été victimes de discrimination, par rapport à 11% des travailleurs du secteur privé, et 11% des fonctionnaires statutaires. Il semble bien que ces situations relèvent d'un problème lié directement au statut.

La fausse bonne idée de la titularisation des contractuels va complètement à l'encontre de ce qui se passe dans le reste de l'Europe où de nombreux pays passent leurs fonctionnaires non régaliens sous contrat de droit privé. Pourquoi rigidifier un peu plus quand il faudrait plus de souplesse dans la gestion des personnels ?

13. Et ailleurs ?

Tous les pays d'Europe réduisent leurs effectifs publics depuis une dizaine d'années. Tous, de l'Espagne à l'Allemagne, de l'Italie à l'Angleterre adoptent peu à peu ce nouveau modèle qui veut que public et privé se retrouvent dans un même système de contrat. Avec la crise financière, devenue budgétaire, les principaux pays d'Europe gèlent les salaires de leurs agents publics, voire les baissent.

Été 2010, alors que tous nos voisins européens s'accordent sur des coupes dans les salaires des fonctionnaires, la France, totalement à contre courant, négocie avec les syndicats une augmentation du point d'indice du salaire des fonctionnaires pour un milliard d'euros. Or la France doit en même temps économiser 95 milliards en 3 ans.

En Allemagne les salaires des ministres et des fonctionnaires sont gelés en 2011 et 15 000 emplois disparaîtront dans la fonction publique d'ici 2014.

La fonction publique allemande est passée de 6.7 millions de personnes en 1991 à 4.5 millions de personnes en 2008. La rémunération des fonctionnaires allemands est calculée à partir d'une évaluation annuelle de leur performance.

L'Allemagne a adopté, avec les lois de 1997 et de 2001, une meilleure gestion de la fonction publique et une plus grande marge de manœuvre en matière salariale. Ces mesures ont eu le soutien des organisations syndicales de fonctionnaires. Malgré une diminution globale des effectifs, l'Allemagne a réussi à augmenter la productivité et l'efficacité de ses agents publics.

La Grande Bretagne a réagi avec encore plus de vigueur à la crise de 2008. Diminution de 5% des salaires des ministres, suppression des voitures de fonction personnelles avec chauffeur attribuées aux principaux ministres, économies dans les frais de déplacements des ministères (2 milliards de livres). emplois de fonctionnaires gelés et départs à la retraite non remplacés. Une hausse des cotisations retraites et un recul de l'âge de départ à la retraite sont à l'étude. Le gouvernement britannique avait annoncé que les salaires de la haute fonction publique allaient subir une baisse de 20%. Le gouvernement de David Cameron a aussi révélé la liste de 177 agences de l'Etat qu'il souhaite supprimer pour faire des économies.

La fonction publique britannique compte seulement 500 000 *civil servants* sous statut. Les autres personnels sont gérés par des agences ayant délégation de service public.

L'Italie, avec 3.4 millions de fonctionnaires, gèle le salaire de ses fonctionnaires jusqu'en 2013. Les salaires des ministres sont réduits de 10% pour la partie dépassant 80 000€ par an. Le traitement des fonctionnaires qui touchent entre 90 000€ et 13 000€ annuels diminuera de 5%. Celui des hauts fonctionnaires gagnant plus de 130 000€ sera, lui, réduit de 10%. Le parc automobile, mis à la disposition des hommes politiques et institutionnels, est réduit de 20%.

Entre 1996 et 2001, le ministre italien de la fonction publique, Franco Bassanini, a mené une réforme qui supprimait le statut de la fonction publique, avec introduction du droit privé pour 85% des fonctionnaires à l'exception des fonctions régaliennes. Des primes de performance et de résultats ont été instaurées.

Le nouveau ministre de la fonction publique, Renato Brunetta, mène des réformes énergiques portant sur l'absentéisme des fonctionnaires, avec, en quelques mois, une baisse de 37% des taux d'absentéisme en juillet 2008 par rapport à juillet 2007.

En Espagne, avec 2.4 millions de fonctionnaires pour 44 millions d'habitants, le pays est doté d'une fonction publique proche de la notre avec des agents titulaires recrutés par concours et regroupés en quelques 250 corps.

En 2007 ce statut a été profondément rénové. Il favorise maintenant la mobilité entre les différentes fonctions publiques, instaure le principe de l'évaluation annuelle de l'ensemble des agents et calcule une grande partie de leur rémunération sur le mérite. La promotion pourra être déconnectée de l'ancienneté.

Lorsque des réformes ont supprimé le statut, les syndicats ont plutôt joué un rôle d'accompagnement. Seule l'Espagne a connu (ainsi que la Grèce et l'Irlande, dont les situations sont beaucoup plus graves sur le plan budgétaire) des manifestations très fortes face aux décisions de rigueur du gouvernement Zapatero.

Au contraire, en France, même un gouvernement de droite se vante de son immobilisme. François Baroin, ministre du Budget : « A l'heure où je vous parle il n'y a pas de baisse de traitement des fonctionnaires, il est même garanti. Eric Woerth, alors ministre du Travail : « [...] En France, les ministres ont une rémunération d'agents publics. Si je devais baisser mon salaire, cela voudrait dire que les salaires des agents publics baissent aussi, ce dont il n'est pas question.

Seule Christine Lagarde, venant de la société civile, a eu le courage de se prononcer en faveur d'une baisse des salaires et du train de vie des ministres et donc, plus ou moins implicitement, de celui des hauts fonctionnaires à tout le moins.

Du côté de la haute administration, seul Jean Pierre Jouyet a proposé de baisser son salaire de président de l'AMF (300 000€ par an) de 20% ou 30%... mais personne ne l'a suivi.

Conclusion

Il est clair qu'une des plus grandes erreurs de la société française a été de confier à la fonction publique les clés de la gestion de la France. La France n'arrive pas à sortir des stigmates de l'après-guerre avec le cadeau fait aux communistes du statut de la fonction publique. Désormais le réel pouvoir se trouve au cœur de nos administrations pléthoriques. C'est pourquoi depuis plus de 30 ans, les décisions ne sont plus orientées vers la création de richesses mais vers le grossissement de la sphère publique.

Sur plus de 1000 milliards de dépenses publiques, plus d'un quart sert tous les ans à rémunérer les fonctionnaires.

En face des centaines de milliers de postes créés dans le secteur public, la France a beaucoup de mal à soigner le chômage qui la ronge.

Une réduction de 5% des dépenses de personnels publics représenterait 15 milliards d'économies par an. Non négligeable quand il faut couper 95 milliards d'euros de dépenses d'ici 2014. Le risque est très réel que ce soit les agences de notation ou le FMI qui imposent, dans les prochaines années, ses réformes à la France.